



SIMPLIFICATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

France international : le site unique pour développer son entreprise à l'international

11 avril 2016



Favoriser le développement à l'international est essentiel pour stimuler l'économie et participer à la compétitivité des entreprises française. Les entreprises cherchant à développer une activité à l'international rencontrent une grande diversité d'interlocuteurs (Business France, CCI International, CCI France International) et de dispositifs et ont accès à une information parfois éparse. Un point d'entrée unique a été créé pour répondre aux demandes des entreprises, en particulier des plus petites.

Le site *france-international.fr* est créé pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international.



A l'initiative du ministère du Commerce extérieur, **France international** a été construit avec Business France, CCI International et CCI France International. Il constitue un point d'entrée unique et propose un service plus lisible et plus accessible :

- ◆ les acteurs de la politique publique de l'export sont identifiés,
- ◆ le secteur privé et ses représentants sont à l'écouter,
- ◆ des contacts en région et dans les pays sont répertoriés,
- ◆ une « checklist » est proposée pour pointer les besoins de l'entreprise et les contacts répondant à ce besoin.

« *France International s'adresse aux entreprises, notamment les PME/ETI, qui souhaitent un point d'entrée unique d'accès aux informations et offres de services utiles pour soutenir leurs démarches d'internationalisation. (...) Le maximum d'informations utiles, ainsi que les offres de services, publiques et privées, en matière d'appui à l'exportation y sont référencées.* »

Matthias Fekl, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger.



« *En offrant un point d'entrée unique aux entreprises, cette mesure est emblématique de notre programme de simplification. Elle manifeste l'intérêt porté par le gouvernement au développement des PME et ETI* »

Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la Simplification.



Cette mesure de simplification est entrée en vigueur en février 2016.

- > Suivre cette mesure sur simplification.modernisation.gouv.fr
- > Consulter *France international*

Secrétariat d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification

CONTACT
Christophe Rossignol
01 42 75 81 32 – 06 44 31 16 80
christophe.rossignol@pm.gouv.fr